

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Le vendredi 11 avril 2025 à 10h15, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 14 mars 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

Nombre de membres : 26

Quorum : 13

Nombre de membres présents : 12

Votants : 19 (sauf point IA : 18)

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Jaques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Jean-Louis NOUHAUD, suppléant de Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Nadine RIVET, suppléante de Mme RIFFAUD.

EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Samia RIFFAUD ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

REPRESENTES

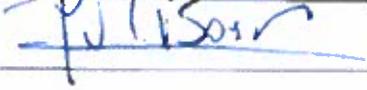
M. Philippe BARRY	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Jean-Gérard DIDIERRE
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme J. LHOMME-LEOMENT	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET

Assistés de :

➔ Mme Caroline FRITZ, Directrice du Centre de gestion



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 AVRIL 2025**

MEMBRES	PRESENT	EXCUSE	EMARGEMENT
ACHARD Sylvie	X		
ALLARD Pierre	X		
BASCANS Max			
BOISSERIE François		X	
BARRY Philippe		X	
BENN Jacques	X		
BERGER Odile	X		
BOST Jean-Marc	X		
BURGAUD Nadine		X	
DELOMENE Bernard			
DIDIERRE Jean-Gérard	X		
GERAUDIE Ludovic		X	
GERVILLE-REACHE Fabrice	X		
GODRIE Pascal		X	
JALBY Vincent			
KEISER Hervé		X	
LACORRE Valérie		X	
LACOTE Bernadette		X	
LACROIX Philippe		X	



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

MEMBRES	PRESENT	EXCUSE	EMARGEMENT
LATOUILLE Christian	X		
LEBOUTET Maurice	X		
LHOMME-LEOMENT Jacqueline		X	
LOMBERTIE Emile-Roger		X	
MORIZIO Annick		X	
NOUHAUD Jean-Louis	X		
PLAZZI Monique	X		
RIFFAUD Samia		X	
RIVET Nadine	X		
ROUCHUT Josiane			
THOMAS Jean-Claude		X	
TRICARD Béatrice		X	
TROUBAT Bernadette			
ALAZARD Céline			

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la Présidente ouvre la séance et donne lecture des affaires inscrites à l'ordre du jour :

↳ Approbation du procès-verbal du 12 mars 2025

I - AFFAIRES FINANCIERES

- A - Compte financier unique 2024
- B - Affectation du résultat 2024
- C - Budget primitif 2025
- D - Subvention à l'ANDCDG

- E - Subvention au COS 87
- F - Taux de cotisations et contributions

II – ORGANISATION GENERALE DU CDG87

- A - Avenant n°1 à la convention de collaboration pour l'administration, la maintenance et le développement du site internet commun

III - AFFAIRES DIVERSES

- A – PSC risque santé : information sur l'appel à concurrence
- B – Ouverture de la plateforme « bibliothèque » pour le réseau Secrétaire de mairie
- C – Affiliation du Syndicat mixte Charente e Limousin

Le procès-verbal du 12 mars 2025, préalablement adressé aux membres, est adopté à l'unanimité.

I - AFFAIRES FINANCIERES

A - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

La Présidente rappelle que le compte financier unique, qui retrace l'exécution du budget par l'ordonnateur et le comptable, présente pour l'exercice 2024 les résultats ci-après :

Section fonctionnement						
Chap.	Désignation	BP	DM	BP voté	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	1 083 449,00		1 083 449,00	823 905,94	76,04%
012	Charges de personnel	2 667 083,00		2 667 083,00	2 137 924,27	80,16%
65	Autres charges de gestion courante	149 099,00		149 099,00	141 874,86	95,15%
66	Charges financières	6 613,00		6 613,00	6 033,26	91,23%
67	Charges exceptionnelles	1 500,00		1 500,00	-	0,00%
042	Dot. aux amort. et provisions	73 000,00	10 000,00	83 000,00	58 532,06	70,52%
023	Vir. Section d'investissement	22 888,00		22 888,00		0,00%
Total dépenses		4 003 632,00	10 000,00	4 013 632,00	3 168 270,39	78,94%

Chap.	Désignation	BP	DM	Total Voté	Réalisé	%
70	Produits des services du domaine	2 820 765,66		2 820 765,66	2 942 018,60	104,30%
74	Dot. Part. et Subvention	107 200,00		107 200,00	113 485,89	105,86%
75	Autres produits gestion courante	104 000,00		104 000,00	98 699,97	94,90%
013	Atténuations de charges	27 000,00		27 000,00	32 004,56	118,54%
77	Produits exceptionnels	1 000,00	10 000,00	11 000,00	10 000,00	90,91%
042	Op. d'ordre budgétaire			-		
002	Excédent Fonctions reporté	943 666,34		943 666,34		
Total recettes		4 003 632,00	10 000,00	4 013 632,00	3 196 209,02	79,63%
SOLDE DE L'EXERCICE					27 938,63	
RESULTATS ANTERIEURS					943 666,34	
RESULTATS CUMULES					971 604,97	

Section investissement							
Chap.	Désignation	BP	DM	BP Voté	Reste Eng Jui	Réalisé	%
001	Déficit antérieur reporté			-			
13	Subventions d'équipement			-			
16	Emprunts	36 287,00		36 287,00		36 286,30	100,00%
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00		80 000,00	35 000,00	4 560,00	5,70%
21	Immobilisations corporelles	95 000,00		95 000,00	46 548,50	22 842,23	24,04%
23	Travaux			-		-	
Total dépenses		211 287,00	-	211 287,00	81 548,50	63 688,53	30%

Chap.	Désignation	BP	DM	BP Voté	Reste Eng Jui	Réalisé	%
001	Excédent antérieur reporté	109 399,50		109 399,50			
10	Dot. fonds divers et réserves	5 999,50		5 999,50		6 963,61	
040	Amort. Des amortissements	73 000,00	10 000,00	83 000,00		58 532,06	71%
021	Vir. De la sect. De fonctionnement	22 888,00		22 888,00			
24	Produits de cessions d'immobilisations	-	- 10 000,00	- 10 000,00			
Total recettes		211 287,00	-	211 287,00	-	65 495,67	31%
RESULTATS DE L'EXERCICE						1 807,14	
RAR						81 548,50	
RESULTATS ANTERIEURS						109 399,50	
RESULTAT DE CLOTURE 2024						111 206,64	

	Résultats antérieurs reportés	Restes à réaliser	Résultats de l'exercice 2024	Résultats de clôture
Investissement	109 399,50	81 548,50	1 807,14	111 206,64
Fonctionnement	943 666,34		27 938,63	971 604,97
Cumul	1 053 065,84	81 548,50	29 745,77	1 082 811,61

AFFECTATION RESULTAT 2024	
Résultat à affecter:	971 604,97
Report à nouveau en S. Investissement 001	111 206,64
Report à nouveau en S. Fonctionnement 002	971 604,97

Conformément aux termes de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Madame la Présidente Sylvie ACHARD se retire au moment du vote.

Les résultats présentés sont conformes en tous points aux indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, ainsi qu'aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024

B - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

La Présidente rappelle qu'après avoir approuvé le compte financier unique 2024 et pris connaissance pour le budget principal :

- du résultat de la section de fonctionnement,
- du solde d'exécution de la section d'investissement,
- de l'état des restes à réaliser,
- des excédents ou déficits antérieurs,

Les membres du Conseil d'administration sont appelés à adopter l'affectation du résultat telle que déterminée ci-après :

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RESULTATS 2024

FONCTIONNEMENT	BP 2024	DM 2024	TOTAL BP 2024	REALISE	% EXECUTION	RAR
RECETTES	4 003 632.00	10 000.00	4 013 632.00	3 196 209.02	79.63%	-
DEPENSES	4 003 632.00	10 000.00	4 013 632.00	3 168 270.39	78.94%	-
Résultat brut				27 938,63		
Excédent antérieur				943 666,34		
Excédent cumulé				971 604,97		
RESULTAT NET:				971 604,97		
<i>(résultat exercice + résultats antérieurs sans les RAR)</i>						

INVESTISSEMENT	BP 2024	DM 2024	TOTAL BP 2024	REALISE	% EXECUTION	RAR
RECETTES	211 287.00	-	211 287.00	65 495.67	31.00%	
DEPENSES	211 287.00	-	211 287.00	63 688.53	30.14%	81 548.50
Résultat brut (Recette-dépenses) hors RAR				1 807,14		
Excédent antérieur				109 399,50		
RESULTAT NET:				111 206,64		
				RAR Dépenses	81 548,50	
Résultat à affecter:						
AFFECTATION RESULTAT 2024						
Résultats à affecter:				971 604,97		
Report à nouveau en S. Investissement 001				111 206,64		
Report à nouveau en S. Fonctionnement 002				971 604,97		

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **ADOpte** l'affectation du résultat telle que déterminée ci-dessus

C - BUDGET PRIMITIF 2025

La Présidente rappelle qu'en application des dispositions de l'article 15 § 2 du règlement intérieur du Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la Haute-Vienne, il appartient à la Présidente du Centre départemental de gestion de la Haute-Vienne, en tant que responsable de la direction financière du Centre, de préparer le projet de Budget Primitif pour l'exercice à venir.

C'est pourquoi, elle soumet aujourd'hui ce projet de budget à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel que présenté en annexe.

D - SUBVENTION A L'ANDCDG

La Présidente rappelle que l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints de Centres de Gestion (ANDCDG) contribue depuis de nombreuses années par ses travaux à enrichir l'expertise technique de nos établissements. Ses commissions (Statut, Recrutement-Concours, Emploi, Santé-Sécurité au travail, Action sociale et Protection sociale) et les différents groupes de travail ponctuels regroupent, au niveau national les directeurs et leurs collaborateurs. Mutualisant les compétences, ils élaborent des projets, des modèles de documents, des propositions à soumettre aux élus.

L'ANDCDG est étroitement associée à ses travaux par la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG)

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'ANDCDG pour l'exercice 2025 une subvention de fonctionnement de 350 €

E - SUBVENTION AU COS87

La Présidente rappelle que l'Association du Comité des Œuvres Sociales 87 contribue depuis de nombreuses années par ses prestations à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique d'action sociale. Adossé au périmètre d'adhésion du CDG87, sa vocation départementale en fait un outil incontournable pour l'ensemble des collectivités et établissements publics de moins de 350 agents.

L'accompagnement financier régulier du CDG87 contribue à l'équilibre et la pérennité de cette structure.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

- **D'ATTRIBUER** au COS87 pour l'exercice 2025 une subvention de fonctionnement de 23 000 €

F - TAUX DE COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

La Présidente rappelle :

Cotisations des collectivités et établissements affiliés

En application du code général de la fonction publique et notamment les articles L452-25 et suivants,

- Les dépenses des centres de gestion pour l'exercice de leurs **missions obligatoires** sont financées par une **cotisation obligatoire** payée par les collectivités affiliées.
Le taux de cette cotisation est fixé par le Conseil d'administration du Centre de gestion dans la limite d'un taux maximum fixée par la loi (actuellement 0.80%).
- Les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice de **missions supplémentaires à caractère facultatif** que leur confient les collectivités et établissements affiliés, sont financées par ces derniers :
 - soit par **facturation dans des conditions fixées par convention**,
 - soit par une **cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire**, son taux étant fixé par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est appelé à fixer les taux des cotisations obligatoire et facultative pour l'année 2025. Depuis le second trimestre 2024 les taux sont fixés comme suit :

- Cotisation obligatoire : 0.80%

- Cotisation additionnelle : 1 % (Pour rappel la cotisation additionnelle est destinée à financer globalement les missions à caractère facultatif ne faisant pas l'objet d'une facturation ou à compléter le financement d'une mission partiellement facturée).

Contribution financière des collectivités et établissements non affiliés

L'article L452-39 du code général de la fonction publique prévoit également que les collectivités et établissements non affiliés peuvent, si elles le souhaitent, bénéficier des missions suivantes :

- Le secrétariat des conseils médicaux
- Une assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue prévue à l'article L. 124-2
- Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine
- Une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite
- La désignation d'un référent laïcité chargé des missions prévues à l'article L. 124-3

Ces missions constituent un « appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines ». Les collectivités non affiliées qui choisissent d'y adhérer acquittent une contribution et sont représentées par un collège spécifique au Conseil d'administration du Centre de gestion. Cette contribution est fixée, par chaque centre de gestion, dans la double limite d'un taux de 0.20 % et du coût réel des missions.

Depuis 2020 le taux de cette contribution avait été maintenue à 0,065 % de la masse salariale.

En conséquence, compte tenu des besoins exprimés et du coût réel estimé des missions mises en œuvre, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide de **MAINTENIR pour l'année 2025** :

- le taux de cotisation obligatoire due par les collectivités et établissements publics locaux affiliés au Centre de gestion, soit 0.80 %
- le taux de cotisation facultative due par les collectivités et établissements publics locaux affiliés au Centre de gestion à 1 %
- le taux de la contribution financière des collectivités non affiliées au Centre de gestion qui adhèrent à ces services à 0,065 % de leur masse salariale.

II - ORGANISATION GENERALE DU CDG87

A - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE COLLABORATION POUR L'ADMINISTRATION, LA MAINTENANCE ET LE DEVELOPPEMENT DU SITE INTERNET COMMUN

La Présidente rappelle que les centres de gestion de Corrèze (19), Dordogne (24), Gers (32), Hautes-Pyrénées (65), ont créé en 2002 un « Club Concepteur et utilisateur » pour la gestion, le suivi et la maintenance d'un site internet à partir d'une plateforme commune aux centres de gestion.

Les centres de gestion des Landes (40), de Lot-et-Garonne (47), de la Creuse (23) et de Haute-Vienne (87) ont progressivement rejoint ce « Club concepteur et utilisateur » par voie d'avenant afin de participer à cette dynamique.

Il a été confié au CDG24 l'administration et le développement du site commun afin d'assurer l'homogénéité d'ensemble des pages web. Cette mission a été confiée à un agent du CDG24 à temps complet. Afin de pallier le risque d'absence et de permettre la continuité de l'administration du site, il est assisté par un autre agent spécialisé du CDG47 pour une quotité horaire annuelle de 1/5e de la durée légale annuelle du temps de travail.

La convention actuelle couvrait la période de 6 ans allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Par courrier en date du 28 octobre 2024, le CDG du Gers a fait part aux membres de sa volonté de quitter le « Club concepteur et utilisateur ».

Conformément à l'article du 2 de la convention en cours, un préavis de 6 mois est demandé pour quitter le groupe. Par conséquent, la date effective de départ est prévue au 30 avril 2025.

Également, dans la convention actuelle, le CDG24 pour la répartition de son agent, avait déjà 2 parts (une pour le site internet commun et une pour leurs besoins internes).

La répartition est donc actuellement la suivante pour le webmestre principal :

- Pour le CDG24 : 2/9^{ème} des traitements, charges et indemnités,
- Pour les autres CDG : 1/9^{ème} des traitements, charges et indemnités.

Lors de précédents échanges, le CDG24 a proposé de récupérer la part du CDG32, ce qui donnerait la répartition suivante pour le webmestre principal :

- Pour le CDG24 : 3/9^{ème} des traitements, charges et indemnités,
- Pour les autres CDG : 1/9^{ème} des traitements, charges et indemnités.

Au vu de l'ensemble des éléments, il vous est proposé de signer un avenant à la convention du 27 septembre 2021 et qui prendra effet au 1^{er} mai 2025.

En conséquence, dans un contexte de mutualisation de plus en plus affirmé, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant n°1 portant modification de la convention de collaboration pour l'administration, la maintenance et le développement d'un site internet commun aux centres de gestion de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, des Landes, de Lot et Garonne, des Hautes Pyrénées et de la Haute-Vienne

III - AFFAIRES DIVERSES

A - PSC VOLET SANTE : INFORMATION SUR L'APPEL A CONCURRENCE

La Présidente informe les membres que trois organisations syndicales représentatives ont adressé au CDG87 une demande de négociation collective.

Cette demande arrivant tardivement et risquant de remettre en cause la bonne organisation de la consultation pour la partie Santé, une organisation syndicale majoritaire n'a pas voulu signer ce courrier.

Cependant, des réunions de concertation ont eu lieu et un Comité de pilotage et de suivi des conventions Protection sociale complémentaire sera prochainement mis en place.

La Présidente rappelle que cette consultation est portée par le CDG33, conformément à la délibération n° DCA 2024/29 du 4 décembre dernier. Elle est organisée en lot unique pour les CDG 19, 23 et 87.

Elle précise que 169 collectivités et établissements publics affiliés ont donné mandat au CDG87, ce qui représente un potentiel de 4033 agents.

La consultation prendra effet ce jour à 13h ; la date limite de remise des plis est le 26 mai 2025 à 13h.

La Présidente précise qu'une réunion du Conseil d'administration devra se tenir dans la semaine du 7 juillet prochain (pour mémoire CST préalable le 07/07/25 à 9h30).

B - OUVERTURE DE LA PLATEFORME « BIBLIOTHEQUE » POUR LE RESEAU SECRETAIRE DE MAIRIE

La Présidente souhaite présenter aux membres du Conseil d'administration, la plateforme Interstis qui héberge la « bibliothèque de fiches thématiques » créées à destination des secrétaires généraux de mairie par Nacoopé.

La Présidente rappelle que Nacoopé est issue de la Coopération des douze Centres de Gestion de Nouvelle-Aquitaine. S'y développent plusieurs réseaux de travail ayant vocation à apporter plus d'expertise à chacun d'entre eux.

Au sein de ces différents centres de gestion, des chargés de mission, anciennement secrétaires de mairie, travaillent ensemble et en collaboration avec les secrétaires généraux de mairie de leurs territoires, à la réalisation de fiches « pas à pas » dites "FICHEtrement utiles" destinées à faciliter la vie quotidienne en mairie.

La boîte à outils « Secrétaire général de mairie » est en constante évolution et construction. Elle se déploie et se documente au fil du temps. D'autres domaines s'ajouteront au fur et à mesure de son alimentation, et se compose aujourd'hui des thématiques suivantes :

- Conseil municipal
- Elections
- Etat civil
- Finances
- Marchés publics
- Ressources humaines
- Urbanisme.

La Présidente précise que l'information de connexion n'a volontairement été adressée qu'aux secrétaires généraux de mairie car c'est à ces fonctions que s'adresse l'outil.

C - AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE CHARENTE E LIMOUSIN

La Présidente informe les membres que par courrier en date du 27 mars 2025 le Syndicat mixte Charente e Limousin, créé en janvier 2020, doit adhérer au CDG87 par suite du recrutement d'un agent contractuel pour exercer de nouvelles missions.

Le Syndicat mixte Charente e Limousin, dont le siège social est en Haute-Vienne, regroupe trois intercommunalités :

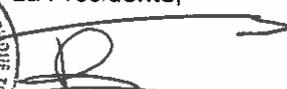
- La communauté de communes Ouest Limousin (87)
- La communauté de communes Porte Océane du Limousin (87)
- La communauté de communes Charente Limousine (16)

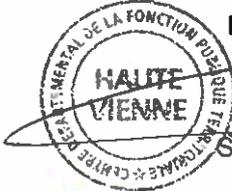
Il a pour mission l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (Scot) et le suivi des contractualisations avec la Région et avec l'Europe, sur son périmètre.

Jusqu'à présent, il fonctionnait avec des agents partiellement mis à disposition par les EPCI.

Il n'y a pas de questions diverses sur cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

La Présidente,

SYLVIE ACHARD



Procès-verbal arrêté le : 17.04.2025

Procès-verbal publié sur le site internet du CDG87 le : 17.04.2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 11 avril 2025

ANNEXE

I C – Budget primitif 2025

II A - Avenant n°1 à la convention de collaboration pour l'administration, la maintenance et le développement d'un site internet commun aux centres de gestion de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, des Landes, de Lot et Garonne, des Hautes Pyrénées et de la Haute-Vienne

I C - BUDGET PRIMITIF 2025

RECETTE DE FONCTIONNEMENT 2025

Chap.	Nature M57	Libellé	BP 2024	Réalisé CA 2024	Proposé 2025	Voté 2025
70	706881	Cotisations obligatoires	903 246,00	964 681,70	970 700,03	
	706882	Cotisations additionnelles	1 129 056,00	1 219 386,32	1 213 370,00	
	706883	Cotisations des organismes non affiliés	99 000,00	96 546,32	99 000,00	
	706888	Autres prestations de services	24 658,66	20 332,50	20 850,00	
	70848	Mise à dispo personnel autres organismes	432 000,00	425 371,47	458 832,00	
	708773	Coût lauréat	403,00	0,00		
	708774	Transfert de ressources au CNFPT	206 402,00	206 402,00	197 207,00	
	708778	Autres frais	25 000,00	9 297,63	10 520,00	
	70878	Remboursement de frais par des tiers	1 000,00	0,00	1 500,00	
70			2 820 765,66	2 942 017,94	2 971 979,03	0,00
74	74718	Autres participations				
	747888	Autres (FIPHP)	107 200,00	113 485,89	154 340,00	
74			107 200,00	113 485,89	154 340,00	0,00
	75888	Autres	104 000,00	98 699,97	98 727,00	
75			104 000,00	98 699,97	98 727,00	0,00
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	27 000,00	32 004,56	33 200,00	
	6459	Remboursements sur charge de sécurité sociales et de prévoyance				
013			27 000,00	32 004,56	33 200,00	0,00
77	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	1 000,00	
	775	Produits cessions d'immobilisations	10 000,00	10 000,00	0,00	
77			11 000,00	10 000,00	1 000,00	0,00
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	943 666,34		971 604,97	
Total			4 013 632,00	3 186 208,36	4 230 851,00	0,00

IC - BUDGET PRIMITIF 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Chap.	NATURE M57	Libellé	BP 2024	Réalisé	Proposé 2025	BP 2025 voté
	60622	Carburants	11 300,00	7 154,35	8 500,00	8 500,00
	60628	Autres fournitures non stockées	3 500,00	1 431,30	2 500,00	2 500,00
	60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	800,68	1 650,00	1 650,00
	6064	Fournitures administratives	11 000,00	7 102,39	10 000,00	10 000,00
	6065	Livres, disques, cassettes etc.	1 000,00	0,00	1 100,00	1 100,00
	60662	Vaccins et sérums	24 000,00	19 582,50	24 000,00	24 000,00
	60668	Autres produits pharmaceutiques	750,00	137,91	820,00	825,00
	6068	Autres matières et fournitures	3 500,00	1 707,54	3 850,00	3 850,00
	6132	Locations immobilières	6 000,00	908,23	3 600,00	3 600,00
	61351	Locations matériel roulant	110 000,00	19 239,89	55 500,00	55 500,00
	61358	Locations mobilières Autres	3 500,00	3 071,70	3 850,00	3 850,00
	614	Charges locatives et de copropriété	150 000,00	88 110,52	150 000,00	150 000,00
	61551	Entretien matériel roulant	4 560,00	2 540,09	4 000,00	4 000,00
	61558	Autres biens mobiliers	6 830,00	1 056,00	2 500,00	2 500,00
	6156	Maintenance	51 000,00	27 679,19	61 109,00	61 109,00
	6168	Autres	7 200,00	6 352,73	8 000,00	8 000,00
011	6182	Documentation générale et technique	6 832,00	2 295,00	3 200,00	3 200,00
	6184	Versements à des organismes de formation	29 500,00	26 520,11	40 000,00	40 000,00
	6188	Autres frais divers	16 828,00	36 866,60	45 000,00	45 000,00
	62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	2 500,00	822,56	5 000,00	5 000,00
	62268	Autres honoraires, conseils	1 600,00	1 329,80	1 760,00	1 760,00
	6228	Divers	5 600,00	38,03	500,00	500,00
	6231	Annonces et insertions	3 500,00	1 296,00	3 500,00	3 500,00
	6234	Réceptions	4 793,00	5 986,34	8 500,00	8 500,00
	6236	Catalogues et imprimés et publications	1 500,00	850,80	1 550,00	1 550,00
	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	5 600,00	2 249,91	3 500,00	3 500,00
	6251	Voyages, déplacements et missions	16 500,00	7 727,19	16 500,00	16 500,00
	6255	Frais de déménagement	560,00		0,00	0,00
	6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	14 927,67	17 500,00	17 500,00
	6262	Frais de télécommunications	32 000,00	16 891,63	18 500,00	18 500,00
	6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	5 377,50	7 800,00	7 800,00
	62878	Remboursement de frais à des tiers (DAS)	250 000,00	195 179,69	250 000,00	250 000,00
	6288	Autres	273 996,00	318 672,09	351 000,00	351 000,00
	6378	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 500,00		500,00	500,00
		011 Total	1 083 449,00	823 905,94	1 115 289,00	1 115 294,00
	6218				3 200,00	3 200,00
	6331	Versement mobilité	200 056,00	21 725,88	30 000,00	30 000,00
	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 263,00	6 239,56	8 650,00	8 650,00
	6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 600,00	12 478,61	15 600,00	15 600,00
	64111	Rémunération principale	831 430,00	679 561,50	810 000,00	810 000,00
	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	4 600,00	3 533,24	4 700,00	4 700,00
	64113	NBI	9 638,00	6 827,56	7 510,00	7 510,00
	64118	Autres indemnités	16 500,00	13 422,06	16 500,00	16 500,00
	64131	Personnel non titulaire CDG	560 666,00	713 993,41	750 000,00	750 000,00
	64132	SFT et indemnité de résidence non titulaire	4 500,00	4 498,09	4 500,00	4 500,00
012	64138	Primes et autres indemnités	725,00	1 423,65	2 500,00	2 500,00
	64131	Rémunération principale mission temporaires	298 000,00	0,00	315 000,00	315 000,00
	6417	Rémunération des apprentis	3 000,00		6 000,00	6 000,00
	642	Indemnités du jury soumises à cotisations spéciales	0,00		0,00	0,00
	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	274 570,00	288 259,70	303 320,00	303 320,00
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	246 710,00	228 164,46	230 000,00	230 000,00
	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	24 221,00	29 079,66	36 520,00	36 520,00
	6455	Cotisations pour assurance du personnel	83 804,00	70 351,21	77 500,00	77 500,00
	6456	Versement au F.N.C du supplément familial	4 000,00	1 688,00	3 500,00	3 500,00
	6478	Autres dépenses de personnel chèque dej	67 800,00	43 624,70	67 800,00	67 800,00
	6488	Autres charges de personnel (chèques dej)	15 000,00	9 679,81	15 000,00	15 000,00
		012	2 667 083,00	2 134 551,10	2 707 800,00	2 707 800,00
	65311	Indemnités de fonction élus	62 000,00	54 258,96	102 537,00	102 537,00
	65312	Frais de mission et de déplacement des élus	1 384,00	1 785,71	3 650,00	3 650,00
	65313	Cotisations de retraite	4 032,00	3 703,97	4 070,00	4 070,00
	65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	12 429,00	11 594,52	17 750,00	17 750,00
65	65321	Indemnités de fonction	319,00	0,00	0,00	0,00
	657363	Subventions de fonctionnement ét. à car. administratif	25 685,00	23 350,00	23 350,00	23 350,00
	65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage (abonnement etc)	40 000,00	47 179,68	51 900,00	51 900,00
	6584	Amendes fiscales et pénales	1 750,00	0,00	0,00	0,00
	65888	Autres	1 500,00	2,02	1 500,00	1 500,00
		65	149 099,00	141 874,86	204 757,00	204 757,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 613,00	6 033,26	5 445,00	5 445,00
		66	6 613,00	6 033,26	5 445,00	5 445,00
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00		1 500,00	
	6761	Différences sur réalisations (positives)	10 000,00	10 000,00		
		67	11 500,00	10 000,00	1 500,00	0,00
042	6811	Dotations aux amort. immos incorporelles	73 000,00	44 647,42	46 950,00	
		68	73 000,00	44 647,42	46 950,00	0,00
023	023	Virement à la section d'investissement	22 888,00		149 110,00	
		023	22 888,00	0,00	149 110,00	0,00
		Total dépenses de fonctionnement 2025	4 013 632,00	3 161 012,58	4 230 851,00	4 033 296,00

DEPENSES 2025

Chap.	NATURE M57	Libellé	Total Vote	Réalisé CA 2024	Reste à réaliser	BP 2025
001						
16	1641	Emprunts en euros	36 287,00	36 286,30	0,00	36 886,00
		16	36 287,00	36 286,30	0,00	36 886,00
	2031	Frais d'études	10 000,00	4 560,00		
20	2051	Concessions et droits similaires	70 000,00	0,00	35 000,00	80 000,00
		20	80 000,00	4 560,00	35 000,00	80 000,00
040	21351	Bâtiments publics	20 000,00	0,00		140 000,00
	21311	Bâtiments administratifs				
	21578	Autre matériel technique	10 000,00	0,00	22 000,00	27 000,00
	2181	Installations générales, agencements et aménagements	5 000,00	0,00		
	21828	Autres matériels de transport	42 000,00	0,00		
	21838	Autre matériel informatique	15 000,00	17 644,75	16 548,50	23 549,00
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00	5 197,48	8 000,00	8 000,00
	2188	Autres				
		040	96 000,00	22 842,23	46 548,50	198 549,00
23	15000	Constructions				0,00
		23	0,00	0,00	0,00	0,00
27	271	Titres immobilisés (droit de propriété)				0,00
		27	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		Total dépenses d'investissement 2025	222 287,00	94 978,53	81 548,50	213 000,00

Chap.	Nature M57	Libellé	BP 2024	Réalisé CA 2024	Proposé 2025	Vote 2025
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	109 399,50		111 206,64	111 206,64
10	10222	FCTVA	5 999,50	6 963,61	8 168,36	8 160,49
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00			
10			5 999,50	6 963,61	8 168,36	8 160,49
28	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	15 000,00	27 090,48	6 500,00	
	281578	Autre matériel technique	12 000,00	3 742,00	5 750,00	
	28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 500,00	1 131,00	2 130,00	
	281828	Autres matériels de transport	2 500,00			
	281838	Autre matériel informatique	35 000,00	11 602,82	28 900,00	
	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	1 081,12	3 670,00	
	28188	Autre				
28			73 000,00	44 647,42	46 950,00	0,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	22 888,00		149 110,00	149 110,00
		021	22 888,00	0,00	149 110,00	149 110,00
182	182	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation	10 000,00	10 000,00		
182			10 000,00	10 000,00		
24	024	Produits des cessions d'immobilisations	-10 000,00		0,00	
		024	-10 000,00	0,00	0,00	0,00
Total		Total dépenses d'investissement 2025	222 287,00	94 978,53	213 000,00	213 000,00

	Depense	Recette	Equilibre
Fonctionnement	4 230 851,00	4 230 851,00	0,00
Investissement	315 435,00	315 435,00	0
Total budget 2025	4 546 286,00	4 546 286,00	0,00

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE COLLABORATION

POUR L'ADMINISTRATION, LA MAINTENANCE ET LE DEVELOPPEMENT D'UN SITE INTERNET COMMUN AUX CENTRES DE GESTION DE LA CORREZE, DE LA CREUSE, DE LA DORDOGNE, DES LANDES, DE LOT ET GARONNE, DES HAUTES PYRENEES et DE LA HAUTE-VIENNE

Entre

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la **Corrèze** représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre LASSERRE, habilité à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du ../../....

et

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la **Creuse** représenté par son Président, Monsieur Vincent TURPINA, habilité à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du ../../....

et

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la **Dordogne** représenté par son Président, Monsieur Laurent PEREA, habilité à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du ../../....

et

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des **Landes** représenté par sa Présidente, Madame Jeanne COUTIERE, habilitée à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du ../../....

et

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de **Lot-et-Garonne** représenté par son Président, Monsieur Christian DELBREL, habilité à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du ../../....

et

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des **Hautes Pyrénées** représenté par son Président, Monsieur Denis FEGNE, habilité à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du ../../....

et

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de **Haute-Vienne** représenté par sa Présidente, Madame Sylvie ACHARD, habilité à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du 11/04/2025

Considérant la convention signée en date du 27 septembre 2021 entre les CDG de Corrèze (19), de la Creuse (23), Dordogne (24), Gers (32), Landes (40), Lot-et-Garonne (47) Hautes Pyrénées (65) et Haute-Vienne (87) de poursuite du regroupement « Club Concepteur et utilisateur » pour la gestion, le suivi et la maintenance d'un site internet commun.

Considérant le courrier du CDG du Gers reçu en date du 28 octobre 2024 et demandant son retrait de la convention mentionnée ci-dessus.

Article 1

L'article 1^{er} de la convention signée le 27 septembre 2021 est modifiée, à compter du 1^{er} mai 2025, pour tenir compte du retrait du groupe du CDG du Gers.

A partir de cette date, les CDG de Corrèze (19), de la Creuse (23), Dordogne (24), Gers (32), Landes (40), Lot-et-Garonne (47) Hautes Pyrénées (65) et Haute-Vienne (87) réaffirment leur volonté de poursuivre le regroupement « Club Concepteur et utilisateur » pour la gestion, le suivi et la maintenance d'un site internet commun.

Article 2 :

La clé de répartition des dépenses d'administration et de maintenance du site prévue à l'article 5 de la convention est modifiée ainsi qu'il suit, à compter du ... :

Pour le webmestre principal :

- Pour le CDG24 : 3/9^{ème} des traitements, charges et indemnités
- Pour les autres CDG : 1/9^{ème} des traitements, charges et indemnités

Pour le webmestre associé :

- Pour chaque CDG : 1/7^{ème} des traitements, charges et indemnités

Pour les investissements matériels et logiciels (y compris les mises à jour) :

- Pour chaque CDG : 1/7^{ème} des traitements, charges et indemnités

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Marsac sur l'Isle en sept exemplaires, le2025

Jean-Pierre LASSERRE, Président du Centre de Gestion de la Corrèze

Vincent TURPINA, Président du Centre de Gestion de la Creuse

Laurent PEREA, Président du Centre de Gestion de la Dordogne

Jeanne COUTIERE, Présidente du Centre de Gestion des Landes

Christian DELBEL, Président du Centre de Gestion de Lot-et Garonne

Denis FEGNE, Président du Centre de Gestion des Hautes Pyrénées

Sylvie ACHARD, Présidente du Centre de Gestion de Haute-Vienne